

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE est convoqué le 8 février 2021 pour lundi le 15 février 2021 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Werentzhouse, en application de l'article L2541-2 et suivants du CGCT.

Ordre du jour suivant la convocation : approbation du compte-rendu du 7 décembre 2020 ---- affaires financières : demandes de subvention réceptionnées ; délégations exercées par le maire ; pré-programmation 2021 ; demandes de subventions diverses ---- affaires domaniales : programme photovoltaïque et rénovation énergétique du 1 rue de Bâle ; gestion de la forêt ---- affaires générales : compte-rendu des délégués et commissions ; association foncière : nomination des délégués de la commune ---- urbanisme, emplacements réservés et communications diverses : situation financière ; urbanisme - demandes d'autorisation d'urbanisme déposées et délivrés ; DPU ; communications diverses ---- interventions des conseillers municipaux

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. GUTZWILLER Eric, Maire, M. WOLF Hubert, 1^{er} adjoint, Mme MANGOLD Karine, 2^{ème} adjointe, M. CHONG KEE Sténio, 3^{ème} adjoint, M. MATHIOT Denis, 4^{ème} adjoint, Mme ANTHONY Audrey, M. BILGER Christophe, M. IDRIS Grégory, Mme KLOPFENSTEIN Nicole, Mme LACHAT Claudia, M. LE FAVI Mario, Mme MULLER Sylvie, M. THEURILLAT Jonathan
Mme MONA Brigitte (arrivée au point 2.1)

Absents excusés : M. LAMY Julien (procuration donnée à M. Eric GUTZWILLER)

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 DECEMBRE 2020 (délibération n° 1_2021)

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2 - AFFAIRES FINANCIERES

2.1. DEMANDES DE SUBVENTION RECEPTIONNEES (délibération n° 2_2021)

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
7.12.20	2.2.	demandes de subvention réceptionnées

Le conseil municipal examine les demandes de subventions réceptionnées et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

1. De donner suite aux demandes ci-dessous et d'inscrire les crédits au budget primitif 2021

Amis de Luppach (100 €) ; Fondation du Patrimoine (75 €) ; Ass. Des Amis du mémorial (30 €) ; Conservatoire des sites alsaciens (25 €)

2. De ne pas donner suite aux demandes ci-dessous

Ass Mieux vivre à St Morand ; Banque Alimentaire ; Musique et Culture du Haut-Rhin ; Restos du Cœur ; Apalib ; Prévention Routière

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021

2.2. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE (délibération n° 3_2021)

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal
Signature par le maire d'un avenant au contrat de protection juridique.

Modification : les garanties sont étendues à la protection fonctionnelle du maire, des adjoints et conseillers municipaux et agent territoriaux (suite aux agressions de plus en plus fréquentes dont sont victimes les élus) -sans augmentation de cotisation

2.3. PREPROGRAMMATION 2021 (délibération n° 4_2021)

Le conseil municipal examine les orientations budgétaires 2021 et émet les avis suivants :

PROJETS 2020 NON ABOUTIS A CE JOUR

projet	Avis du conseil municipal
Zone artisanale (acquisition terrains)	A prévoir au budget 2021 (20000 €)
Elargissement chemin Gehrenbach	Programme suspendu
Poteaux incendie - Mises aux normes	Prévoir petits travaux de conformité (1000 €)

SERONT REALISES EN 2021 OU SONT EN COURS ACHEVEMENT (dossiers finalisés)

projet	Observations
Sentier de découverte	
Accessibilité de la mairie et du local paroissial	Reste traçage
Réflexion utilisation produits phyto	Acquisition balayeuse faite - Etude précise du terrain : autres mesures à prendre
Acquisition forêt MULLER Lionel	Signé
Acquisition terrain pour le bassin de rétention	En cours d'achèvement
Aménagement cimetière	Jardin du souvenir - ossuaire - site cinéraire Informatisation - mise en place rampe (supplément de 1625.28 € TTC pour extension des caveaux cinéraires) (supplément de 725 € HT pour une rampe)
Chemin du vignoble	Reprise chemin dès que la météo le permettra
Salle polyvalente	Mise aux normes - crépi
Aire de jeux	Nouveau module installé
Reliures registres	Délibération - arrêtés - état civil
Plantation deux arbres grand'rue - taille	réalisé

PREVISIONS 2021

projet	Observations
Accessibilité du musée des amoureux, du dépôt/salle des pompiers, de l'école primaire, du local commercial IT services ? Musée (en 2018), les autres bâtiments en 2021	Décisions : Musée (suspendu en attente du projet d'extension) ; dépôt (ne sera pas mis à disposition du public) ; école primaire (suspendu dans l'attente d'une décision concernant la construction de l'école intercom.) ; local commercial (à la charge de l'occupant)
Crédits journée citoyenne	A prévoir en fonction des programmes
Mise en place de caméras (sauf salle polyvalente)	Devis : 24383.90 € HT sans les options
Acquisition matériel atelier communal	Echelle, débroussailleuse, visseuse sans fil
Fourniture et mise en place panneaux photovol	Eglise, mairie, salle polyvalente - études
Rénovation énergétique 1 rue de Bâle	Fenêtres, isolation, chauffage -études
Construction d'un hangar de stockage	

Illuminations de Noël	
Aménagement du terrain derrière salle poly	Devis demandé
Mise en Leds éclairage intérieur bâtiments	Devis : 21258.75 € HT
Restauration alambic	Devis : 3374.60 HT pour la corrosion (+ déformation de la cuve reste à chiffrer)
Eglise : travaux sur paratonnerre	Voir si nécessaire lors du prochain contrôle Devis : 1601 € HT
Travaux divers voirie et bâtiments	Les commissions se réuniront le 20.02
Tracteur d'occasion si opportunité	
Travaux sur électricité	Pouvoir raccorder la mairie et la salle polyvalente à un groupe électrogène en cas de coupure prolongée de l'électricité + groupe électrogène
Budget participatif	Montant à déterminer

Autres suggestions des conseillers municipaux

- M. WOLF Hubert : viabilisation du terrain don Lanz - à chiffrer
- M. IDRIS Grégory : suggère de poser des dalles amortissantes à l'aire de jeux - un devis sera demandé

2.4. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

2.4.1 - DETR-DSIL 2021 (délibération n° 5_2021)

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes catégories d'opérations subventionnables au titre de la DETR-DSIL 2021

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise, d'une façon générale, le maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture du Haut-Rhin au titre de la DETR et/ou de la DSIL, pour tous les programmes éligibles dont le financement sera prévu au budget primitif 2021 et dans la limite des crédits inscrits.

2.4.2 - DETR 2021 (délibération n° 6_2021)

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
2.03.2020	2.2.	demandes de subvention à déposer
15.02.2021	2.1.2	demandes de subvention complémentaire

Suite aux conseils de la gendarmerie (vu avec M. LE DOUBLIC Daniel ADJ) et à la réception de nouveaux devis, le maire propose de revoir le projet comme suit

- des caméras seraient installées au carrefour de l'église (ce qui n'était pas le cas dans le devis d'origine) ce qui assurera une couverture plus large (le carrefour étant traversé par quatre voies) et plus pertinente.
- une caméra de l'atelier communal sera équipée d'une lecture de plaques d'immatriculation car nous constatons énormément de dépôts sauvages à cet endroit.
- Il a également été décidé de rajouter certaines prestations non prévues dans la première version à savoir les alimentations électriques, pose de câbles, location de nacelle.... pour l'ensemble des deux phases

Le devis retenu pour la phase 2 s'élève à 27304.35 € HT- ets EIFFAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le devis phase 2 présenté par les ets EIFFAGE, arrêté à 27304.35 € HT
- Autorise le maire à déposer toutes demandes de subventions
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

2.4.3 - PLAN DE RELANCE (délibération n° 7_2021)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un dispositif nommé « Plan de Relance » a été mis en place par le Gouvernement ; il détaille les différentes catégories d'opérations subventionnables.

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise, d'une façon générale, le maire à déposer des demandes de subventions au titre de France Relance pour tous les programmes éligibles dont le financement sera prévu au budget primitif 2021 et dans la limite des crédits inscrits.

2.4.4 - CONSEIL DEPARTEMENTAL - demandes de subvention (délibération n° 8_2021)

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes catégories d'opérations subventionnables notamment au titre

- des amendes de Police

- et des priorités de la Collectivité Européenne d'Alsace (fonds de solidarité territorial ; fonds d'attractivité des territoires ; fonds de soutien aux projets de proximité, plan patrimoine 68....)

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise, d'une façon générale, le maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour tous les programmes éligibles dont le financement sera prévu au budget primitif 2021 et dans la limite des crédits inscrits.

2.4.5 - CONSEIL REGIONAL- demandes de subvention (délibération n° 9_2021)

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes subventions régionales possibles par catégories d'opérations subventionnables.

Aussi le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise, d'une façon générale, le maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Région Grand'Est pour tous les programmes éligibles dont le financement sera prévu au budget primitif 2021 et dans la limite des crédits inscrits.

3 - AFFAIRES DOMANIALES

3.1. PROGRAMME PHOTOVOLTAIQUE ET RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DU 1 RUE DE BALE

3.1.1 - Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments : salle polyvalente, mairie, église (délibération n° 10_2021)

M. le maire propose au Conseil Municipal d'engager une étude de faisabilité concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le côté sud-ouest des bâtiments de la salle polyvalente (en autoconsommation et/ou revente), église (revente), mairie (autoconsommation) et présente les différentes possibilités d'aides pour ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le lancement de ce programme
- Charge le maire de demander des devis pour une étude de structure (salle polyvalente) et pour une étude de faisabilité pour l'ensemble des sites ; l'autorise à passer commande après avoir consulté la commission compétente et dans la limite des crédits prévus au budget primitif 2021.
- Charge le maire de solliciter toutes aides pour ce programme (études et travaux)
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

3.1.2 - Rénovation du 1 rue de Bâle (délibération n° 11_2021)

M. le Maire indique au Conseil Municipal les principales aides qui pourraient être perçues dans le cadre du programme de rénovation énergétique du bâtiment du n° 1 rue de Bâle (Région, Oktave...). Les travaux envisagés : remplacement des fenêtres, isolation des murs, changement du chauffage. Une subvention régionale pour l'audit est possible uniquement si tout le patrimoine communal est pris en compte. Le cahier des charges, de la Région notamment, est conséquent (travaux obligatoires, tests d'étanchéité, mémoire technique, obligation de prendre un maître d'œuvre, obligation de respect des normes BBC.....). Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ⇒ charge le maire de faire un point précis concernant ces aides et l'autorise le cas échéant à engager un audit (cf. devis du bureau IMAEE arrêté à 4400 € HT sans les options).
- ⇒ l'autorise à déposer toutes demandes de subventions
- ⇒ les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

3.2. GESTION DE LA FORET

3.2.1- programme de travaux (délibération n° 12_2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF hormis le point travaux de maintenance (voir remarques ci-dessous)

Descriptif	Quantité	Unité	Montant estimé HT
<u>Travaux de maintenance</u> Entretien du périmètre : parcelles 11r	1000	MLI	360
<u>Travaux sylvicoles</u>			
Filets sylvicoles -ouverture manuelle - parcelle 10a	0.25	Km	
Dégagement de plantation ou semis artificiel - parcelle 10a	0.20	Ha	
Toilettage après exploitation - parcelle 10a	8	Ha	3450
Intervention en futaie irrégulière - parcelles 12r et 7r	7.5	Ha	
Cloisonnement d'exploitation : maintenance - parcelle 1	1.5	km	
Travaux divers dans les peuplements	16	H	650
TOTAL HT			4460

Honoraires ONF en sus

Remarque : le point travaux de maintenance sera réalisé en régie par les conseillers municipaux volontaires

3.2.2- bois d'affouage - approbation de la liste affouagère (délibération n° 13_2021)

Rappel des délibérations

Date	point	objet
7.12.2020	4.5.1.	forêt - bois d'affouage 2021

Vu le Code Forestier,

Vu la délibération prise au cours de la séance 7.12.2020 décidant le renouvellement de l'affouage pour le bois de chauffage pour l'année 2021

Vu la liste d'affouage dressée par M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ Approuve la liste d'affouage telle qu'elle figure en annexe n° 1 à la délibération pour le bois de chauffage de l'année 2021.

⇒ Autorise M. le Maire à notifier cette liste aux services de l'ONF pour exécution.

3.2.3- acquisition de parcelles forestières privées

M. le maire a fait estimer deux parcelles forestières privées attenantes à la forêt communale et qui ont de beaux bois ; leur acquisition permettrait de créer un ensemble forestier en continu et d'officialiser un sentier existant ; à ce jour, les propriétaires n'ont pas émis d'intention de vendre ; un plan est joint en annexe

- parcelle 32 - section 4 : 33.56 ares - Valeur des bois : 9308 €

- parcelle 31 - section 4 : 20.13 ares - Valeur des bois : 5029 €

Se rajoute la valeur du terrain nu qui est de 15 à 20 euros de l'are.

Mme ANTHONY Audrey et M. CHONG KEE Sténio ne voient pas l'utilité d'une telle acquisition ; le prix du bois est fluctuant et la forêt est soumise aux aléas climatiques donc fragile ; si l'achat devait se faire, il conviendrait de déduire également les frais d'exploitation, la valeur des bois annoncée ne représentant pas un bénéfice net.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de suspendre ce projet ; le Conseil Municipal sera reconsulté en cas de volonté des propriétaires de vendre.

3.2.4- divers

M. Mathiot Denis : l'état sanitaire de la forêt est inquiétant ; concernant le bilan financier, le bois de la parcelle 10 s'est bien vendu mais il y aura d'autres coupes à prévoir ; il y a lieu de prévoir un déficit (vente/exploitation) d'environ 2000 € pour cette année.

4 - AFFAIRES GENERALES

4.1. COMPTE RENDU DES DELEGUES ET COMMISSIONS

Compte-rendu des délégués et commissions

- Coulées de boue : réunion Chambre d'Agriculture/propriétaires du 4.02.2021

4.2. ASSOCIATION FONCIERE : nomination des délégués de la commune (délibération n° 14_2021)

Par courrier du 25.01.2021, M. MONA Bernard, Président rappelle au Conseil Municipal que le dernier bureau de l'Association Foncière a été constitué en 2015 pour six ans. Son mandat est échu au plus tard le 8.04.2015 et ses membres doivent être renouvelés. A ce jour, sont nommés

- Membre de droit : le maire et un représentant de la DDT
- Propriétaires désignés par la chambre d'agriculture : MM. MONA Bernard, MEYER Laurent, LACHAT Erwin, titulaires ; M. SPRINGINSFELD Dominique, M. MISSLIN Maurice, suppléants
- Propriétaires désignés par la commune : MM. HEINIS Jean-Paul, M. MISSLIN Christian, M. RUETSCH André, titulaires ; M. GUTZWILLER Robert, M. BERBETT Lionel, suppléants

Pour la période 2021-2027, la chambre d'agriculture a nommé

- Titulaires : M. MONA Bernard, M. MEYER Laurent, M. RICHARD Olivier de Fislis
- Suppléants : M. SPRINGINSFELD Dominique de Durmenach, M. LIBIS Etienne de LINSdorf.

Le Conseil Municipal est tenu de nommer trois titulaires et deux suppléants (hors le maire membre de droit) - M. HEINIS Jean-Paul ne souhaite pas être renouvelé.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (hormis M. GUTZWILLER Eric qui s'est abstenu et a quitté la salle au moment du vote), nomme

- application Illiwap : la comcom Sundgau disposera prochainement d'une application de communication citoyenne (version premium), ce qui permettra également aux communes de bénéficier gratuitement de la version « premiers pas ». Des options payantes peuvent être rajoutées (version premium : + 565 € HT/an). Des séances d'information sont prévues.
- remplacement de Mme PFIFFER Esther par Mme PERRON Brigitte pendant sa période de congés maladie
- St Valentin : le maire remercie toutes les personnes qui ont décoré leurs habitations
- Fermeture de l'épicerie chez Caroline au 01.02.2021 : le conseil municipal regrette vivement cette disparition. Nous avons été contactés par une personne qui souhaiterait ouvrir une épicerie dans un local à mettre à disposition, voire des conteneurs ; à suivre.

6 - INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme ANTHONY Audrey :

- S'étonne que certaines décisions soient finalisées (ex : plantation arbres) par le maire/adjoints et regrette que les commissions ne soient pas plus souvent réunies. Réponse : le maire a une délégation du CM pour passer commande dans la limite des crédits prévus au budget (max : 30000 €). Par ailleurs, certaines décisions relèvent de la gestion courante.
- Fuite d'eau sur gouttières de l'église, sacristie et mairie